Suivi des phoques remis en milieu naturel

L'annexe phoque du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Picardie Nature a accueilli quatorze Phoques veaux-marins au cours de l'été 2008. Parmi eux, onze ont regagné leur milieu naturel. Neuf ont été relâchés en Baie de Somme, depuis Le Hourdel (80), et deux en Baie d'Authie, depuis La Madelon (62).

Tous ont été équipés d'une bague à la nageoire postérieure et d'une plaque de couleur à l'arrière de la tête. Ces bagues numérotées sont éditées et répertoriées par le zoo de Londres, qui peut alors connaître le lieu de soin et de remise en milieu naturel des phoques qui s'échouent pour une seconde fois. Les bagues restent environ 3 ans sur les animaux (le trou réalisé dans la palmure s'élargit avec la croissance de l'animal et finit par laisser passer la bague). Les plaques colorées sont un moyen pour suivre les mouvements des animaux. Elles permettent de vérifier si l'animal remis en milieu naturel se réintègre dans une colonie, mais également de connaître les éventuels mouvements entre la colonie de relâcher et les populations limitrophes. Ces plaques nécessitent un suivi visuel et une remontée des informations à Picardie Nature par les observateurs. Ainsi, entre le 23 septembre, date de la première remise en milieu naturel et le 31 décembre 2008, 37 observations ont été rapportées par 17 observateurs. Tous les phoques ont été observés au moins une fois, avec un maximum d'observations pour Foeh (24%) et Chinook (16%).

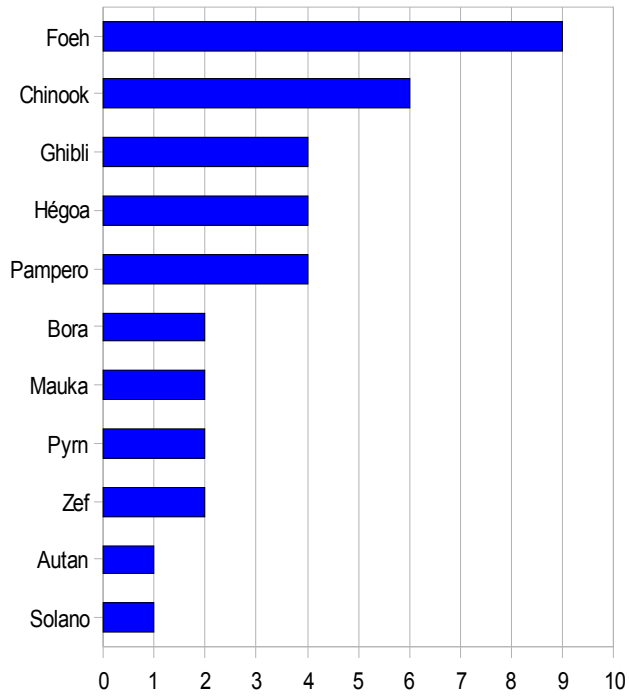
Tous les phoques ont été observés au moins une fois en baie de Somme. Ce site représente la majeure partie des observations avec 70% des données. Trois individus ont été observés plusieurs fois en baie d'Authie (27% des données) et un individu a été observé au repos en baie de Canche (3% des données).

Le graphique 2 présente la proportion des observations réalisées par site pour chacun des phoques. On s'aperçoit que Foeh, qui possède le plus grand nombre d'observations, est aussi le phoque qui a effectué le plus de déplacements. Il a regagné son milieu naturel le 17 octobre depuis La Madelon. Il semblerait qu'il soit resté quelque temps en baie d'Authie, puis monté en baie de Canche fin octobre, revenu en baie d'Authie et descendu en baie de Somme début décembre 2008. Pampéro a été relâché en compagnie de Foeh. Il est venu en baie de Somme dès le début du mois de novembre. Hégoa, quant à elle, relâchée en baie de Somme le 23 septembre 2008, semble changer de site de repos régulièrement entre la baie de Somme et la baie d'Authie.

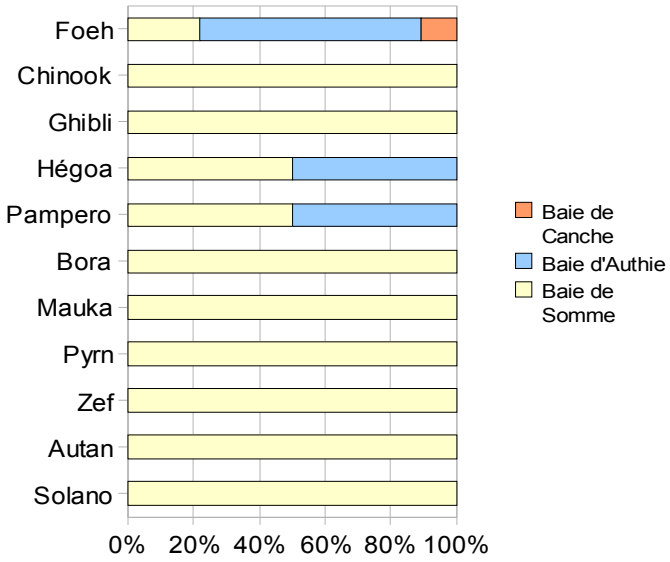
Je sollicite toute votre attention lors de vos balades sur le littoral :
notez bien le jour, l'heure, le lieu et le comportement de l'animal observé puis envoyez-moi vos observations par internet à laetitia.dupuis@picardie-nature.org

Merci d'avance

Nombre d'observations par phoques



Proportion d'observations par site



Naissances exceptionnelles en baie de Somme

Depuis 1988, les Phoques gris sont régulièrement observés au sein de la colonie de phoques de la baie de Somme. Les quatre premières années, leur présence se résumait à la fréquentation de l'estuaire picard par un seul individu.

Depuis 1993, leur taux annuel de fréquentation s'accroît en moyenne de 21%. En 2008, un maximum de 46 individus a été observé au cours des mois de juin et de juillet. Au départ, ils étaient présents uniquement en période estivale, hors de leur période de reproduction. Puis le temps de séjour s'est allongé, pour atteindre une présence permanente les années 2007 et 2008. Durant les hivers 2007-2008 et 2008-2009, les effectifs

dénombrés se situaient entre 10 et 15 individus. Jusqu'en 2007, aucun indice de reproduction de Phoque gris n'avait été observé en baie de Somme.

Le 12 février 2008 un jeune blanchon (phoque gris nouveau-né) a été retrouvé mort dans les mollières et le 18 décembre dernier un autre à la pointe du Hourdel. L'existence d'un cordon ombilical frais, dans le premier cas, et la présence d'une femelle autour du cadavre, dans le second, laissent supposer que les mises bas se sont réalisées sur place.

La période d'allaitement chez cette espèce dure en moyenne 21 jours et se déroule exclusivement en zone totalement émergée. Deux zones pourraient potentiellement accueillir des naissances de Phoques gris en baie de Somme : le banc de l'Ilette qui est constamment émergé mais qui présente l'inconvénient d'être très loin de la mer à marée basse, et la partie de schorre du fond de la baie, qui présente l'inconvénient d'être recouverte par grands coefficients de marées. Ainsi, la viabilité d'un blanchon en baie de Somme dépend directement du lieu de mise bas et des coefficients de marées au cours de la période d'allaitement. On peut donc penser que la réussite de la reproduction des Phoques gris est peu probable en baie de Somme dans les conditions actuelles.

Les modifications géomorphologiques de l'estuaire dans les prochaines années permettront-elles l'apparition de zones propices à la reproduction de cette espèce en baie de Somme ?

Laetitia Dupuis

Inquiétudes pour les abeilles et les insectes pollinisateurs

Depuis plusieurs années la mortalité des abeilles met à mal la filière apicole. En plus des baisses de production qu'ils enregistrent, les apiculteurs doivent se battre, souvent seuls et à leurs frais, pour faire interdire l'utilisation de produits phytosanitaires qu'ils estiment responsables des dégâts aux essaims (après avoir réussi à interdire le Gaucho, non sans mal, ils demandent la suppression de l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser).

Le rétablissement des déclarations annuelles des ruches

Devant ce constat, le Premier Ministre a demandé au parlementaire Martial SADDIER de se pencher sur le dossier. En octobre dernier, le député remettait son rapport.
Décevant selon Jacques RAFLIN, Président de l'association de la région de Château-Thierry, OMOIS ENVIRONNEMENT. Le rapport met avant tout l'accent sur l'insuffisance de formation dans la filière apicole, sur les maladies et la prédation. L'influence des pesticides est insuffisamment développée, le terme n'est même jamais employé !

Seul point positif, le rétablissement de l'inventaire annuel des ruches en 2010, demandé par l'association picarde. Mais sur ce point, l'Etat ne doit pas pavoiser, car si la création d'un Institut Technique et Scientifique de l'abeille (une des 26 mesures du rapport) devrait permettre de mieux cerner les causes de disparition, celui-ci ne disposera jamais du nombre de ruches installées sur le territoire français entre 2005 et 2010 ! Plutôt gênant.

Après l'empoisonnement, les abeilles perdraient-elles le Nord ?

L'inquiétude grandit davantage encore, non plus devant des phénomènes de mortalité par empoisonnement mais de disparitions inexpliquées, constatées dans plusieurs pays. En effet, les abeilles partent butiner et ne reviennent jamais. Les particules de magnétite présentes dans leur abdomen et leur conférant des capacités à s'orienter, pourraient perdre leur fonctionnalité en présence de champs électro magnétiques. C'est encore un autre motif de déception d'OMOIS ENVIRONNEMENT à l'égard du rapport SADDIER : l'influence des ondes électro magnétiques (les téléphones portables pour ne citer que celles dont on parle le plus actuellement) n'est pas suffisamment soulevée.

Des espèces à protéger

Mais la situation de l'abeille, utilisée par l'Homme pour la production de miel, est probablement l'arbre qui cache la forêt. Quel est l'état de conservation des autres insectes pollinisateurs ?
Suivant les experts, les abeilles assurent de 80 à 100% de la pollinisation des produits alimentaires d'origine végétale. Il faut absolument en conserver un minimum pour assurer le maintien de cette fonction. Il faut prendre la situation très au sérieux. La diminution du nombre des abeilles est lourde de conséquences, elle constitue un des signaux d'alarme sur l'état de la planète.
Pour l'association OMOIS ENVIRONNEMENT, il est d'ailleurs étonnant que l'abeille et les autres insectes pollinisateurs ne figurent pas encore sur la liste des espèces légalement protégées, ne serait-ce qu'au regard de leur utilité.

C'est actuellement le cheval de bataille de cette association qui est intervenu à plusieurs reprises auprès d'élus locaux, régionaux et de parlementaires ainsi qu'auprès de Jean-Louis BOORLO, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Il va sans dire que PICARDIE NATURE soutient cette démarche.

APPEL A CONTRIBUTION

L'association est à la recherche d'informations sur le sujet. Si vous disposez de témoignages, d'observations ou de publications, n'hésitez pas à les contacter.

OMOIS ENVIRONNEMENT, Mairie de Château-Thierry 02400 CHATEAU THIERRY

Président Jacques RAFLIN, 10 rue de la croix blanche 02400 CHARTEVES
Email : envir02@orange.fr